



2018/2034(INI)

12.7.2018

AVIS

de la commission de la culture et de l'éducation

à l'intention de la commission de l'emploi et des affaires sociales

sur l'emploi et les politiques sociales de la zone euro
(2018/2034(INI))

Rapporteur pour avis: Nikolaos Chountis

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de la culture et de l'éducation invite la commission de l'emploi et des affaires sociales, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. relève avec inquiétude les disparités socio-économiques persistantes au sein de la zone euro; estime qu'un accès égal à une éducation et à une formation tout au long de la vie qui soient inclusives et de bonne qualité pour tous est une condition préalable à la convergence socio-économique; insiste à cet égard sur la persistance des disparités entre les États membres et les catégories sociales pour ce qui est des grands indicateurs d'éducation de l'Union;
2. exprime sa profonde inquiétude quant au fait que, dans l'UE-28, le taux général des dépenses publiques pour l'éducation en pourcentage du PIB n'a cessé de diminuer entre 2009 et 2016¹; regrette que l'éducation et la formation aient gravement pâti des politiques d'austérité et insiste sur le fait qu'il est vital de doter les systèmes éducatifs publics de ressources suffisantes si l'on veut atteindre à l'égalité et à l'inclusion sociale; appelle donc de ses vœux un changement dans les priorités des politiques macroéconomiques de la zone euro afin d'augmenter les dépenses publiques dans le domaine de l'éducation et de la formation, à l'instar d'investissements à fort effet multiplicateur; invite la Commission à intégrer un indicateur relatif aux dépenses (en particulier pour les dépenses publiques) dans le domaine de l'éducation en proportion du PIB (ou par étudiant) dans le tableau de bord social, afin d'effectuer un suivi des performances des États membres;
3. insiste sur le fait que le handicap social est souvent un facteur prédictif de piètres résultats scolaires, et inversement; met en outre l'accent sur le fait que, dans les économies de la connaissance en évolution constante, la capacité d'insertion professionnelle, même parmi les étudiants dont les compétences techniques sont par ailleurs comparables, dépend souvent, dans une mesure non négligeable, de compétences plus «générales» (la communication, la pensée critique, la coopération, l'innovation créative, la confiance et la capacité d'«apprendre à apprendre»), au-delà de la maîtrise de la lecture, des mathématiques et des sciences; souligne qu'un système éducatif et de formation tout au long de la vie de bonne qualité, doté de ressources suffisantes et qui permet de promouvoir effectivement le droit à l'éducation, notamment par la mise en œuvre de politiques d'accompagnement et de soutien et d'un système efficace de bourses d'étude, contribuerait à briser ce cercle vicieux et à encourager l'inclusion sociale et l'égalité des chances;
4. souligne qu'en dépit de la création d'emplois et de l'embellie économique dont bénéficie la zone euro, les taux de chômage des jeunes demeurent, dans certains États membres, intolérablement élevés et que, bien qu'ils aient baissé depuis 2013, ces taux varient fortement d'un État membre à l'autre;
5. prend acte, avec une vive préoccupation, du nombre encore élevé de citoyens européens peu alphabétisés ou ayant des difficultés d'alphabétisation, y compris en ce qui

¹Données Eurostat.

concerne l'analphabétisme fonctionnel et médiatique, ce qui pose de graves problèmes en matière de participation significative et effective à la vie publique et au marché du travail;

6. encourage la promotion de politiques consistant par exemple à établir des systèmes d'éducation double; insiste sur le fait que l'établissement de liens entre l'éducation, la recherche, l'innovation et le marché du travail pourrait contribuer de manière décisive à la création d'emplois;
7. souligne qu'un environnement d'apprentissage sûr et adéquat revêt une importance cruciale pour le bien-être des étudiants et du personnel enseignant; invite à cet égard les États membres à réaliser d'importants investissements dans l'entretien des infrastructures publiques, en particulier des écoles, et appelle à l'élimination des obstacles architecturaux;
8. invite la Commission et les États membres à élaborer des mesures spécifiques dans le cadre des politiques sociales, d'emploi et d'éducation afin de garantir l'inclusion effective des personnes handicapées et défavorisées;
9. met l'accent sur la nécessité de concevoir des programmes d'orientation professionnelle organisés et modernes, et de les diffuser dans les écoles, en particulier dans les zones rurales, frontalières, montagneuses et insulaires;
10. est favorable à la mobilité des étudiants, des travailleurs, des sportifs et des artistes à travers l'Union européenne et la zone euro; s'inquiète cependant que les différences considérables existant entre les niveaux de vie et les conditions de travail dans la zone euro entraînent une migration involontaire, ce qui exacerbe les conséquences de la dite «fuite des cerveaux»; souligne que la condition fondamentale pour aborder le phénomène de la fuite des cerveaux est la création d'emplois décents, à laquelle doit s'ajouter la promotion de stratégies d'éducation, de formation et d'orientation professionnelle efficaces; demande que les futures politiques en matière d'éducation et d'emploi traitent effectivement ce phénomène, notamment grâce à l'achèvement de l'espace européen de l'enseignement; insiste sur la nécessité d'introduire une carte d'étudiant européenne destinée à favoriser la mobilité à des fins d'apprentissage et la reconnaissance mutuelle des titres, des diplômes et des qualifications professionnelles, réduisant ainsi la charge administrative et les coûts pour les étudiants et les instituts d'enseignement et de formation;
11. souligne que, selon les critères de référence du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, la proportion des jeunes de 15 ans ayant une maîtrise insuffisante de la lecture, des mathématiques et des sciences devrait être légèrement inférieure à 15 % d'ici à 2020; salue l'inclusion de l'indicateur «faiblesse des résultats scolaires» des jeunes de 15 ans [mauvais résultats en mathématiques recensés dans le cadre de l'enquête PISA (programme international pour le suivi des acquis des élèves)] dans le nouveau tableau de bord social; invite cependant la Commission à y inclure également la faible performance en lecture et/ou en sciences;
12. rappelle que, selon les critères de référence du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, au moins 95 % des enfants ayant entre 4 ans et l'âge de la scolarité obligatoire devraient participer à

l'enseignement préscolaire d'ici 2020; souligne que le domaine «accueil des jeunes enfants» du tableau de bord social ne comprend qu'un seul indicateur, à savoir le pourcentage d'enfants âgés de moins de 3 ans pris en charge dans des structures d'accueil; relève en particulier que font défaut des informations relatives aux enfants plus âgés qui se situent sous l'âge de la scolarité obligatoire, ainsi que concernant l'étendue des services d'accueil d'enfants mesurée en nombre d'heures fournies;

13. prend note du rôle positif joué par l'éducation ouverte et les universités libres dans le processus d'acquisition des connaissances et des compétences, plus particulièrement par les programmes en ligne de formation des travailleurs, qui constituent une forme dynamique d'apprentissage répondant aux besoins actuels et aux intérêts des participants;
14. considère que la pauvreté des enfants est une question primordiale qui devrait faire l'objet de mesures de grande ampleur de la part de l'Europe; demande la mise en œuvre rapide d'une garantie pour l'enfance dans tous les États membres, de sorte que chaque enfant actuellement menacé par la pauvreté puisse avoir accès à des soins de santé, à un enseignement et à des services de garde gratuits, à un logement décent et à une alimentation correcte; souligne l'importance des soins prénataux et du développement au cours de la petite enfance; demande des systèmes éducatifs inclusifs à tous les niveaux, notamment en matière de garderie après l'école; souligne que la mise en œuvre de la garantie pour l'enfance exigera un financement approprié de la part de l'Union européenne et des États membres; demande, dès lors, une augmentation du financement qui lui est consacré, notamment en recourant au Fonds social européen et en créant un nouvel instrument de convergence pour la zone euro; demande que les investissements publics nationaux dans la garantie pour l'enfance soient considérés dans le cadre d'une «règle d'argent en matière d'investissement social» au titre du pacte de stabilité et de croissance;
15. souligne que l'un des objectifs de la garantie pour la jeunesse est de veiller à ce que tous les jeunes de moins de 25 ans se voient proposer une offre de qualité portant sur un emploi, un enseignement continu, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie de l'enseignement formel; réclame, dès lors, la pleine mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, en mettant l'accent sur la qualité des offres et sur des interactions efficaces avec tous les NEET¹; souligne qu'un financement approprié dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP après 2020) est nécessaire à cet effet, y compris en augmentant la dotation du Fonds social européen et en portant le montant de l'initiative pour l'emploi des jeunes à au moins 21 milliards d'euros; demande que les investissements publics nationaux en faveur de la garantie pour la jeunesse et de l'intégration des chômeurs de longue durée soient comptabilisés dans le cadre d'une «règle d'argent en matière d'investissement social» au titre du pacte de stabilité et de croissance;
16. se prononce en faveur d'une garantie de compétences en tant que nouveau droit permettant à tous d'acquérir des compétences fondamentales pour le XXI^e siècle, y compris des compétences numériques; estime que la garantie de compétences devrait inclure une évaluation personnalisée des besoins d'apprentissage, une offre d'apprentissage de qualité ainsi qu'une validation systématique des compétences et

¹ NEET: jeunes sans emploi, éducation ou formation.

connaissances acquises permettant leur reconnaissance aisée sur le marché du travail; souligne que la garantie de compétences constitue un investissement social important, qui exige un financement approprié de la part de l'Union européenne et des États membres; demande, dès lors, une augmentation du financement qui lui est consacré, possiblement en augmentant la dotation du Fonds social européen et en créant un nouvel instrument de convergence pour la zone euro;

17. réitère la demande du Parlement européen de multiplier au moins par trois l'enveloppe Erasmus + dans le prochain CFP afin d'atteindre un nombre bien plus élevé de jeunes, d'organisations pour la jeunesse, d'élèves de l'enseignement secondaire et d'apprentis dans toute l'Europe; demande à ce qu'une attention particulière soit prêtée aux personnes issues de milieux socio-économiques défavorisés, de manière à ce qu'elles puissent prendre part au programme, ainsi qu'aux personnes handicapées, conformément aux obligations qui incombent à l'Union européenne et aux États membres en vertu de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées;
18. demande l'établissement d'une «règle d'argent» en matière d'investissement social à appliquer lors de la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance, à savoir une règle selon laquelle certains investissements publics sociaux ayant une incidence positive évidente sur la croissance économique (par exemple la garantie pour l'enfance, la garantie pour la jeunesse et la garantie de compétences) sont susceptibles de bénéficier d'un traitement favorable lors de l'évaluation des déficits publics et du respect de la règle relative à l'endettement dite «règle du 1/20^e»; souligne que l'assainissement budgétaire ne devrait pas compromettre le cofinancement national des fonds européens pour l'investissement social;
19. réclame un financement approprié dans le prochain CFP afin de répondre à aux besoins croissants; souhaite, en particulier:
 - a) le renforcement de l'initiative pour l'emploi des jeunes, moyennant un financement d'au moins trois milliards d'euros par an disponibles sous la forme d'une ligne budgétaire spéciale;
 - b) une augmentation significative de l'enveloppe financière du Fonds social européen;
20. rappelle le potentiel stratégique des secteurs de la culture et de la création en tant que créateurs d'emplois et de richesse dans l'Union européenne; souligne que les industries de la culture et de la création représentent 11,2 % de toutes les entreprises privées et 7,5 % du nombre total des personnes employées dans l'ensemble de l'économie de l'Union européenne, et qu'elles génèrent 5,3 % de la totalité de la valeur ajoutée brute (VAB) européenne; met en évidence le rôle de ces industries dans la préservation et la promotion de la diversité culturelle et linguistique européenne, ainsi que leur contribution à la croissance économique, à l'innovation et à l'emploi, notamment à l'emploi des jeunes;
21. invite la Commission à tirer pleinement parti des synergies potentielles entre les politiques de l'Union européenne, de façon à utiliser efficacement les financements disponibles dans le cadre des programmes de l'Union – comme Horizon 2020, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, Erasmus +, le programme de l'Union

européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI), Europe créative et le programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (COSME) – et des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) pour soutenir plus de projets dans les secteurs de la culture et de la création; note que, notamment dans le cas des programmes Europe créative et Horizon 2020 ainsi que dans celui des Fonds structurels (FEDER et FSE), il conviendrait d'évaluer de manière spécifique et de promouvoir de manière plus intense le rôle et l'incidence des secteurs de la culture et de la création sur la croissance, l'emploi et la cohésion territoriale; insiste sur le fait que ce processus devrait offrir une base solide et cohérente pour la révision du CFP et pour l'architecture des futurs programmes de l'Union après 2020;

22. appelle de ses vœux une véritable révision des politiques des États membres en matière d'éducation, de formation et de développement des compétences afin de prévenir le décrochage scolaire précoce et de réduire le nombre croissant de NEET, et de parvenir ainsi à l'inclusion par l'éducation et la formation tout au long de la vie; insiste sur le fait que ces politiques en faveur des jeunes, qui devraient également cibler l'apprentissage tout au long de la vie, devraient encourager l'épanouissement personnel et sociétal de façon globale et non pas simplement pour répondre aux besoins du marché du travail.
23. souligne qu'une planification et des investissements appropriés dans le domaine de l'éducation, en particulier en ce qui concerne les compétences numériques et la programmation, sont essentiels pour garantir la position concurrentielle de l'Union, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et la capacité d'insertion professionnelle de la main-d'œuvre;
24. invite la Commission à prévoir des mesures incitant les jeunes à créer leur propre entreprise et à fournir une aide technique à ceux qui souhaitent se lancer dans l'aventure, ainsi qu'à proposer le renforcement de l'esprit d'entreprise également dans les programmes scolaires des États membres;
25. invite les autorités nationales à encourager les entreprises à l'aide également de dégrèvements ou d'incitations fiscaux concernant les contributions sociales, afin qu'elles investissent dans la formation de leurs salariés et qu'elles engagent de jeunes diplômés des établissements secondaires et des universités;
26. est d'avis qu'une meilleure mise en adéquation des compétences et des emplois ainsi qu'une meilleure reconnaissance mutuelle des qualifications sont nécessaires pour remédier à la pénurie et à l'inadéquation des compétences au sein de l'Union;
27. constate et condamne les conditions de travail abusives dont sont souvent victimes les athlètes de haut niveau, telles que les emplois fictifs, le non-versement des salaires et l'absence de normes en matière de santé, d'assurance et de pension, et met l'accent sur la nécessité d'améliorer le cadre réglementaire en vigueur; invite la Commission à présenter un plan d'action détaillé qui soit destiné à promouvoir des conditions de travail décentes pour les sportifs professionnels, dans un premier temps dans les pays de la zone euro, et qui englobe tous les partenaires sociaux compétents du monde sportif.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	11.7.2018
Résultat du vote final	+: 22 -: 2 0: 4
Membres présents au moment du vote final	Isabella Adinolfi, Dominique Bilde, Andrea Bocskor, Nikolaos Chountis, Silvia Costa, Damian Drăghici, Angel Dzhambazki, Jill Evans, María Teresa Giménez Barbat, Petra Kammerevert, Svetoslav Hristov Malinov, Rupert Matthews, Luigi Morgano, Momchil Nekov, Michaela Šojdrová, Helga Trüpel, Sabine Verheyen, Julie Ward, Bogdan Brunon Wenta, Theodoros Zagorakis, Bogdan Andrzej Zdrojewski, Milan Zver
Suppléants présents au moment du vote final	Elena Gentile, Sylvie Guillaume, Morten Løkkegaard, Liadh Ní Riada, Algirdas Saudargas
Suppléants (art. 200, par. 2) présents au moment du vote final	Ivo Vajgl

**VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

22	+
EFDD	Isabella Adinolfi
GUE/NGL	Nikolaos Chountis, Liadh Ní Riada
PPE	Andrea Bocskor, Svetoslav Hristov Malinov, Algirdas Saudargas, Michaela Šojdrová, Sabine Verheyen, Bogdan Brunon Wenta, Theodoros Zagorakis, Bogdan Andrzej Zdrojewski, Milan Zver
S&D	Silvia Costa, Damian Drăghici, Elena Gentile, Sylvie Guillaume, Petra Kammerevert, Luigi Morgano, Momchil Nekov, Julie Ward
Verts/ALE	Jill Evans, Helga Trüpel

2	-
ECR	Angel Dzhambazki, Rupert Matthews

4	0
ALDE	María Teresa Giménez Barbat, Morten Løkkegaard, Ivo Vajgl
ENF	Dominique Bilde